

WLS TROPHY

Règlement 2019

La Commission Féminine de la FFVoile a décidé de mettre en place en 2019 le WLS TROPHY regroupant des épreuves purement féminines sous l'égide Women Leading & Sailing.

L'objectif de ce concept est de favoriser la confrontation entre plusieurs équipes féminines dont chaque membre est licencié à la FFVoile, sur plusieurs compétitions annuelles.

Le WLS TROPHY s'appuiera sur les régates déjà mises en place dans le cadre du concept WLS.

Il permettra de désigner le meilleur équipage féminin WLS de l'année grâce au classement établi pour l'ensemble des épreuves désignées.

1. Organisation

Pour gérer le WLS TROPHY, la Fédération Française de Voile a créé une Commission « WLS TROPHY » composée :

- d'un représentant de la FFVoile.
- de membres de la commission féminine.

Cette commission a pour mission d'assurer la gestion et la coordination du WLS TROPHY, tant pour les questions règlementaires et techniques, que commerciales et pour toute question relative à l'organisation et au déroulement de ces épreuves.

Cette commission établira le classement général.

2. Programme

En 2019, le WLS Trophy sera composé des compétitions suivantes :

Clubs	Dates	Bateaux
La Women's Cup APCC Pornichet (44)	9-10mars 2019	J80
La Moça Regatta CDV 29 Brest	5-6 octobre 2019	J80
Les dames à la barre UNM Marseille (13)	26-27 octobre 2019	J70

3. Calendrier

Les clubs hôtes des compétitions doivent respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile et le cahier des charges régissant le WLS Trophy.

Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée au calendrier officiel de la FFVoile, sans l'accord formel préalable de cette dernière.

4. Bateaux

En 2019, les compétitions composant le WLS Trophy seront courues sur des bateaux fournis du type : « Sport Boat/ petit quillard » de 3 à 5 équipiers.



5. Fonctionnement et Admissibilité

Le WLS Trophy est **ouvert uniquement à toutes les féminines** ayant rempli les conditions d'admissibilité définies ci-dessus et dans l'avis de course des compétitions du circuit.

5.1 - Equipes de Club ou regroupement de féminines :

Les équipes seront constituées de 4 à 16 membres d'un même club ou issue d'un regroupement de féminines.

5.2 - Equipage :

5.2.1 Le nombre d'équipières à bord sera défini dans les avis de course des différentes compétitions du WLS Trophy et devra être compris de minimum 3 et maximum 5 équipières embarquées. Le poids maximum autorisé de l'équipage est fixé à 340 kg pour chaque compétition du WLS Trophy.

5.2.2 Un maximum de 6 membres d'équipage navigants par équipe sera autorisé pour chaque compétition du CNVoile WLS.

5.2.3 Pour participer aux compétitions du WLS Trophy, chaque membre de l'équipe doit présenter au moment de leur inscription :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention «compétition »), ou
- Sa licence Club FFVoile mention «adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineures
- présenter une autorisation parentale si la participante est mineure
- être en règle avec le présent règlement.

6. Principe de classement

6.1 Principe de Classement d'une compétition du WLS Trophy :

Pour les compétitions listées à l'article 2 « programme » ci-avant, chaque équipe sera classée, conformément au système de points a minima de l'annexe A des RCV, selon le rang obtenu sur chaque course.

Le classement est effectué en totalisant les points ainsi obtenus par chacune des équipes, sur toutes les courses de la compétition (ceci modifie la RCV A.2).

Si à l'issue d'une compétition listée à l'article 2 « programme », des équipes sont à égalité totale en nombre de points le départage des égalités se fera en utilisant l'annexe A.8 des RCV.

6.2 Principe du classement général du WLS Trophy

A l'issue de chacune des compétitions listées à l'article 2 « programme » ci-avant, chaque équipe sera classée, conformément au système de points a minima de l'annexe A des RCV, selon le rang obtenu sur chaque compétition.

Le classement est effectué en totalisant les points ainsi obtenus par chacune des équipes sur toutes les compétitions listées dans l'article 2 - Programme.

Si, à l'issue des compétitions 2019 du WLS Trophy des équipes totalisent le même nombre de points, la place obtenue au classement général de la dernière compétition du WLS Trophy 2019 départagera les équipes ex-æquo selon le principe suivant : L'égalité sera départagée en faveur de l'équipe la mieux classée à la dernière compétition du WLS Trophy.



6.3 Annulation / invalidation d'une compétition du WLS Trophy :

En cas d'annulation/invalidation d'une compétition inscrite à l'article 2 – Programme, le classement du WLS Trophy sera effectué en totalisant les points obtenus dans les compétitions validées et ayant donné lieu à un classement général.

6.4 Non participation sur 1 épreuve du WLS Trophy:

Les équipes absentes sur 1 épreuve, se verront attribuer 35 points.

7. Règles applicables

Le WLS Trophy est régi par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, - les prescriptions de la FFVoile jointes aux avis de course des compétitions,
- le présent règlement.

8. Publicité

Conformément à la réglementation 20 de World Sailing « code de publicité », telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par le club hôte et/ou la FFVoile.

9. Logo et dénomination

Le logo du WLS Trophy devra apparaître dans tous les documents officiels et promotionnels des compétitions 2019 .

La dénomination « WLS Trophy » doit être intégrée dans l'intitulé et dans les documents de course des compétitions.

10. Litiges et interprétation

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la FFVoile.